

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DE BERGHEIM,
SAINT-HIPPOLYTE
ET ENVIRONS*

**PROCES-VERBAL DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023**

Sous la présidence de M. François MULLER, Président

Le douze octobre deux-mille-vingt-trois à 18 heures, le Comité-Directeur s'est réuni, en séance ordinaire, en la mairie de Bergheim. La séance est présidée par Monsieur François MULLER, Président.

Date de convocation : 02/10/2023

| SECTEURS | SIE | SIES | SIEB | SIAB |
|--|-----|------|------|------|
| Nombre de délégués élus | 12 | 8 | 8 | 10 |
| Nombre de délégués en fonction | 12 | 8 | 8 | 10 |
| Quorum | 7 | 5 | 5 | 6 |
| Nombre de délégués présents (n° 1 à 3) | 11 | 7 | 8 | 9 |
| Nombre de délégués présents (n° 4 à 9.3) | 11 | 8 | 8 | 10 |
| Nombre de procuration(s) | 2 | 1 | 1 | 1 |

Etaiet présents :

MM. MULLER François, Président (Bergheim), KLEIN Jean-Marie, 1^{er} vice-président (Saint-Hippolyte), DEISS Denis (Bergheim), EBLIN Jean-Paul (Orschwiller), SPROLEWITZ Robert (arrivé à 18H10 au point n° 4) (Rodern), Mme ENGEL-BARIL Sandrine (arrivée à 18H10 au point n° 4) et M. FUHRER Claude (Rorschwihr), M. HUBER Claude (Saint-Hippolyte), Mme MICHEL Amélie (arrivée à 18H21 au point n° 4) (Thannenkirch), délégués titulaires, MM. SALBER Jean-Jacques (des points n° 1 à 3) (Rodern), METZGER Christian (des points n° 1 à 3) (Rorschwihr) et BIHL Hubert, (Thannenkirch), délégués suppléants.

Membres absents excusés et représentés :

M. MORIS Olivier, délégué titulaire, représenté par M. EBLIN Jean-Paul, délégué titulaire (Orschwiller)
M. BRUNTZ Guy, délégué titulaire (Rodern), représenté par M. François MULLER (des points n° 1 à 3) et par M. SALBER Jean-Jacques, délégué suppléant (des points n° 4 à 9.3)
Mme ENGEL-BARIL Sandrine, déléguée titulaire, représentée par M. METZGER Christian, délégué suppléant (des points n° 1 à 3) (Rorschwihr)

Membre absent non excusé et représenté :

M. SCHRAMM Jean-Pierre, délégué titulaire, représenté par M. BIHL Hubert, délégué suppléant (Thannenkirch)

Membre absent non excusé et non représenté : néant.

Ont donné procuration de vote :

M. BRUNTZ Guy, délégué titulaire (Rodern) a donné procuration de vote à M. MULLER François
M. MORIS Olivier, délégué titulaire (Orschwiller) a donné procuration de vote à M. EBLIN Jean-Paul.

Autres participants :

M. METZGER Christian, délégué suppléant, des points n° 4 à 9.3 (Rorschwihr)
M. ZIRGEL Jean-Luc, délégué suppléant (Saint-Hippolyte)
Mme DEJONGHE Valérie, secrétaire de mairie de Bergheim
M. ZAMOLO Léo, secrétaire de mairie de Saint-Hippolyte

Autres participants excusés :

M. LISCHETTI Georges, délégué suppléant (Bergheim)
M. MEYER Quentin, responsable des ST de Bergheim

Autre participant non excusé :

M. EGELE Dominique, délégué suppléant (Orschwiller)

Secrétaire de séance : M. KLEIN Jean-Marie

Monsieur François MULLER, Président, ouvre la séance du Comité-Directeur, convoqué en date du 02 octobre 2023, en saluant cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Service général - SIE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Nouvelle désignation de délégués titulaires et suppléant - Commune d'Orschwiller
4. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
5. Points divers - Communications

Secteur 1 - SIES - Eau de Source

6. Points divers - Communications

Secteur 2 - SIEB - Eau de Nappe

7. Points divers - Communications

Secteur 3 - SIAB - Assainissement

8. Attribution d'offres de concours aux travaux d'élimination d'eaux claires parasites
9. Points divers - Communications

Il passe immédiatement à l'ordre du jour qui appelle, en point n° 1, l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023.

SIE - SERVICE GENERAL

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2023

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni verbalement, le Président déclare le procès-verbal définitivement adopté, à l'unanimité des membres présents.

POINT 2. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

*Sur proposition du Président,
le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Marie KLEIN, vice-président, secrétaire de séance, assisté de Madame Valérie DEJONGHE et Monsieur Léo ZAMOLO, secrétaires auxiliaires.

POINT 3. NOUVELLE DESIGNATION DE DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANT - COMMUNE D'ORSCHWILLER

VU l'installation du Comité-Directeur par délibération n° 1 du 30 juin 2020

VU la délibération du Comité-Directeur n° 3 du 27 mars 2023 invitant la Commune d'Orschwiller à désigner ses délégués titulaires et un délégué suppléant

VU la délibération n° 6 du Conseil Municipal d'Orschwiller du 30 mars 2023 désignant MM. Olivier MORIS et Jean-Paul EBLIN, délégués titulaires du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et environs et M. Dominique EGELE, délégué suppléant dudit Syndicat

MM. Olivier MORIS et Jean-Paul EBLIN sont installés dans leur fonction de délégués titulaires en leur qualité de membre du Comité-Directeur du syndicat.

M. Dominique EGELE est installé dans sa fonction de délégué suppléant en sa qualité de membre du Comité-Directeur du syndicat, en remplacement de M. Jean-Paul EBLIN.

POINT 4. RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur François MULLER présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2022 des secteurs SIES, SIEB et SIAB (*transmis aux délégués par courriel en date du 06/10/2023*).

*Sur proposition du Président,
Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

DECIDE

- **d'adopter** le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à prendre ou à signer tout acte y afférent.

POINT 5. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

5.1 Election du 2^{ème} vice-président

Il a été procédé sous la présidence de Monsieur MULLER François, Président, à l'élection du 2^{ème} Vice-président, au scrutin secret.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|---|---------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 12 |
| A déduire : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du Code Electoral) | 0 |
| A déduire : nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code Electoral) | 0 |
| Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 12 |
| Majorité absolue | |
| A obtenu : Monsieur MORIS Olivier | 12 voix |

Monsieur MORIS Olivier, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

La gestion de la commission des travaux lui est attribuée conformément à l'article 4.2 du règlement intérieur.

5.2 Reconstitution de la Commission d'Appel d'Offres

- VU la délibération du Comité-Directeur n° 5 du 30 juin 2020 désignant les membres de la C.A.O.
- VU la délibération du Comité-Directeur n° 3 du 12 octobre 2023 portant sur une nouvelle désignation des membres titulaires et suppléant de la Commune d'Orschwiller
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret
- **DESIGNE** pour siéger à la C.A.O., Monsieur Olivier MORIS, membre titulaire.

Vote à main levée

| | | |
|------------------------|--------------------|----------------------|
| Nombre de votants : 12 | Dont présents : 11 | Dont procuration : 1 |
| Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

5.3 SEA de Bergheim - Transfert de compétences au SDEA au 01/01/2024

Le Président informe que par décisions n° 5.1 et 5.2 du 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Bergheim a décidé de transférer ses compétences du service EAU et ASSAINISSEMENT de la Ville au SDEA, à effet du 1^{er} janvier 2024. *Il invite les communes de Rodern et de Thannenkirch à transférer leur compétence Assainissement au SDEA dès que possible, vivement souhaitée par les services pour l'étude et la programmation des travaux d'élimination des eaux claires parasites des communes et du syndicat. A suivre.*

5.4 Notification du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de Thannenkirch

Le Comité-Directeur prend acte que le projet suscité n'a appelé aucune observation, confirmé par lettre du Président du 09 juin 2023.

Secteur 1 - SIES - EAU DE SOURCE**POINT 6. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS****6.1 Relevé topographique et travaux**

Le Comité-Directeur prend acte et approuve, à l'unanimité, la mission et les travaux engagés comme suit :

- des travaux de réparation (capot, porte...) sur un des réservoirs d'eau de sources suite à une effraction constatée le 13/06/2023 (événement suivi par l'ARS et les services de la Préfecture). Il est précisé d'autre part que le jour même, l'ARS a fait procéder à des analyses des sources n° 6, 10 et 11 nécessaires pour attester de la conformité de l'eau pour distribution.
- la réalisation d'un relevé topographique de la maison forestière du Teufelsloch et de la cave de Rodern pour la détection et le géoréférencement du réseau d'eau potable, confiée au cabinet de géomètres-experts Un Point Six, pour la somme de 1 512 € TTC, mission en cours (prochain RDV le 09/11).
- la mise en place d'une nouvelle toiture sur le bâtiment « source » n° 4, travaux confiés à DEISS Construction pour un montant de 10 980 € TTC et achevés.
- le remplacement de la pompe de chloration du distributeur n° 1, réalisé par CERIA pour un coût de 5 760 € TTC.

6.2 Contrats d'assurance secteur SIES

Par lettre du 21 septembre 2023, le syndicat est informé que la CIADE appliquera, à compter du 1^{er} janvier 2024, une majoration tarifaire n'excédant pas 30% de la cotisation hors taxes (indexation incluse) pour l'assurance des risques similaires à ceux assurés ce jour. Il est précisé aussi la possibilité de refuser cette augmentation et demander la résiliation des contrats en cours.

Sur proposition du Président,

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accepter cette hausse tarifaire, à effet du 1^{er} janvier 2024
- **CHARGE** le Président de notifier la présente décision à la CIADE
- **DIT** que des crédits suffisants seront inscrits aux budgets primitifs 2024 et suivants
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents à intervenir à cet effet.

Vote à main levée

| | | |
|-----------------------|-------------------|----------------------|
| Nombre de votants : 8 | Dont présents : 7 | Dont procuration : 1 |
| Pour : 8 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

6.3 Visite des sources

Pour mémoire, les délégués sont conviés à participer à la visite annuelle des sources syndicales fixée au vendredi 20 octobre prochain, RDV à 9 heures au parking de la salle des fêtes de Saint-Hippolyte, suivie d'une réunion bilan et d'un repas.

Le Président souligne l'engagement et le travail réalisé tout au long de l'année par M. Jean-Marie KLEIN, vice-président, réactif face à toutes situations pour le bon fonctionnement du service.

Secteur 2 - SIEB - EAU DE NAPPE

POINT 7. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS**7.1 Travaux**

Le Comité-Directeur prend acte et approuve, à l'unanimité, les travaux réalisés comme suit :

- le renouvellement de la conduite de refoulement d'eau potable, lieudit Niedermatten sur Guémar, réalisé par TP TRANSPORT SCHMITT, pour un coût de 23 210.50 € HT,
- l'extension du câble de télégestion du réseau d'eau potable, lieudit Niedermatten sur Guémar, confiée à CERIA pour la somme de 2 470 € HT,
- le remplacement de vannes au réservoir du Grasberg en régie, pour un coût d'achat de matériel de 4 411.50 € HT,
- la création d'une ligne de liaison réseaux secs entre les réservoirs d'eau, réalisée par TP TRANSPORT SCHMITT pour la somme de 5 004.91 € HT.

7.2 Décision modificative budgétaire n° 1 du budget primitif 2023

VU la délibération du Comité-Directeur n° 15 du 27/03/2023 approuvant le budget primitif 2023 du SIEB

Considérant que des subventions exceptionnelles d'équipement ont été octroyées par le SIEB au SIAB en 2002 et 2003 pour faire face à d'importants travaux d'investissement, subventions transformées en 2008 en avance de 218 000 €, remboursable in fine sans terme prévu

Considérant qu'il a lieu de régulariser cette créance en constatant le remboursement de la somme de 218 000 € par le secteur Assainissement (SIAB) au secteur de l'Eau Potable (SIEB)

Sur proposition du Président,
Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification n° 1 du budget primitif général 2023, telle qu'établie ci-après :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-2151 : Installations complexes spécialisées | 0,00 € | 38 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 0,00 € | 38 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-231511 : Amélioration réservoirs station de pompage | 0,00 € | 180 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 0,00 € | 180 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-2763 : Créances sur des collectivités publiques | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 218 000,00 € |
| TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 218 000,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0,00 € | 218 000,00 € | 0,00 € | 218 000,00 € |
| Total Général | | 218 000,00 € | | 218 000,00 € |

Vote à main levée

| | | |
|-----------------------|-------------------|----------------------|
| Nombre de votants : 8 | Dont présents : 8 | Dont procuration : 0 |
| Pour : 8 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

7.3 Contrats d'assurance secteur SIEB

Par lettre du 21 septembre 2023, le syndicat est informé que la CIADE appliquera, à compter du 1^{er} janvier 2024, une majoration tarifaire n'excédant pas 30% de la cotisation hors taxes (indexation incluse) pour l'assurance des risques similaires à ceux assurés ce jour. Il est précisé aussi la possibilité de refuser cette augmentation et demander la résiliation des contrats en cours.

Sur proposition du Président,
Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accepter cette hausse tarifaire, à effet du 1^{er} janvier 2024
- **CHARGE** le Président de notifier la présente décision à la CIADE
- **DIT** que des crédits suffisants seront inscrits aux budgets primitifs 2024 et suivants
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents à intervenir à cet effet.

Vote à main levée

| | | |
|-----------------------|-------------------|----------------------|
| Nombre de votants : 8 | Dont présents : 8 | Dont procuration : 0 |
| Pour : 8 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Secteur 3 - SIAB - ASSAINISSEMENT

POINT 8. ATTRIBUTION D'OFFRES DE CONCOURS AUX TRAVAUX D'ELIMINATION D'EAUX CLAIRES PARASITES

- VU** la décision du Comité-Directeur n° 6 du 29 septembre 2017 fixant les conditions d'instruction des demandes de participation du syndicat aux travaux d'assainissement et d'élimination des eaux claires projetées par les communes membres
- VU** la décision du Comité-Directeur n° 6 du 29 septembre 2021 portant sur l'attribution d'une offre de concours aux projets de travaux d'élimination d'eaux claires parasites des communes de Saint-Hippolyte et de Thannenkirch, non réalisés à ce jour
- VU** la demande de fonds de concours de la Commune de Bergheim dans le cadre du chemisage d'un tronçon de la conduite assainissement, sis faubourg Saint Pierre, pour la somme de 25 815 € HT
- VU** la nouvelle demande de fonds de concours de la Commune de Thannenkirch portant sur :
- le projet d'évacuation des eaux de ruissellement provenant du chemin du Rochamps vers le ruisseau pour la somme de 42 420 € HT
 - le projet de création d'un réseau d'eau pluviale de la place des Charpentiers jusqu'au croisement du chemin du Rochamps, afin que les eaux pluviales provenant du haut de la rue du Taennchel et du trop plein du réservoir (en partie) soient redirigées vers le ruisseau en contre-bas pour un coût de 88 685 € HT

Considérant que la Commission de Gestion de la Station d'Épuration n'a pas pu se réunir dans les délais impartis pour avis préalable

Vu l'exposé et sur proposition du Président,
Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'attribuer** une offre de concours à la Commune de Bergheim établie comme suit :
 - **60 % de 25 815 € HT soit 15 489 €**
- **d'attribuer** une offre de concours à la Commune de Thannenkirch établie comme suit :
 - **60 % de 131 105 € HT soit 78 663 €**
- **de charger** le Président de la suite à y réserver
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous documents à intervenir à cet effet.

Vote à main levée

| | | |
|------------------------|--------------------|----------------------|
| Nombre de votants : 10 | Dont présents : 10 | Dont procuration : 0 |
| Pour : 10 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

POINT 9. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

9.1 Décision modificative budgétaire n° 1 du budget primitif 2023

- VU** la délibération du Comité-Directeur n° 19 du 27/03/2023 approuvant le budget primitif 2023 du SIAB
- VU** la délibération du Comité-Directeur n° 7.2 du 12/10/2023 portant sur une décision modificative budgétaire n° 1 du secteur SIEB portant sur le remboursement d'une avance consentie au secteur de l'Assainissement (SIAB), *pour mémoire pour faire face à d'importants travaux d'investissements en 2002 et 2003, remboursable in fine sans terme prévu*

Il est proposé d'inscrire les crédits suffisants pour le remboursement de la somme de 218 000 € au secteur du SIEB, aux fins de liquidation de cette opération.

Sur proposition du Président,
Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification n° 1 du budget primitif général 2023, telle qu'établie ci-après :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-1687 : Autres dettes | 0,00 € | 218 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées | 0,00 € | 218 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-231535 : Bassins de pollution | 218 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 218 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 218 000,00 € | 218 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | 0,00 € | | 0,00 € |

Vote à main levée

| | | |
|------------------------|--------------------|----------------------|
| Nombre de votants : 10 | Dont présents : 10 | Dont procuration : 0 |
| Pour : 10 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

9.2 Travaux

Le Comité-Directeur prend acte et approuve, à l'unanimité, les travaux réalisés comme suit :

- le remplacement du rouleau aérateur de la STEP, réalisé par la société VENCI, pour un coût de 18 990 € HT.

9.3 Organisation d'une réception officialisant le transfert de compétence de l'assainissement au 01/01/2024

Le Président propose d'organiser une réception officielle dans le cadre du transfert de compétence de l'assainissement au SDEA, au 1^{er} janvier prochain, et d'y convier également les anciens membres ainsi que les secrétaires et agents retraités du syndicat.

Cette réception se tiendra de préférence à l'issue de la prochaine séance du Comité-Directeur (fixée ultérieurement au mois de décembre). A suivre.

---ooo0ooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19 heures 11 minutes.

Le secrétaire de séance

Jean-Marie KLEIN



Le Président

François MULLER

| | |
|---|--|
| SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BERGHEIM, SAINT-HIPPOLYTE ET ENVIRONS | PROCES-VERBAL DU COMITE-DIRECTEUR SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023 Sous la présidence de M. François MULLER, Président |
|---|--|

Étaient présents :

MM. MULLER François, Président (Bergheim), KLEIN Jean-Marie, 1^{er} vice-président (Saint-Hippolyte), DEISS Denis (Bergheim), EBLIN Jean-Paul (Orschwiller), SPROLEWITZ Robert (arrivé à 18H10 au point n° 4) (Rodern), Mme ENGEL-BARIL Sandrine (arrivée à 18H10 au point n° 4) et M. FUHRER Claude (Rorschwihr), M. HUBER Claude (Saint-Hippolyte), Mme MICHEL Amélie (arrivée à 18H21 au point n° 4) (Thannenkirch), délégués titulaires, MM. SALBER Jean-Jacques (des points n° 1 à 3) (Rodern), METZGER Christian (des points n° 1 à 3) (Rorschwihr) et BIHL Hubert, (Thannenkirch), délégués suppléants.

LISTE DES DELIBERATIONS :

| N° | Délibération | Vote |
|--|--|-----------|
| Service général - SIE | | |
| 1. | Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 | Unanimité |
| 2. | Désignation d'un secrétaire de séance | Unanimité |
| 3. | Nouvelle désignation de délégués titulaires et suppléant - Commune d'Orschwiller | |
| 4. | Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement | Unanimité |
| 5. | Points divers - Communications | |
| 5.1 | Election du 2 ^{ème} vice-président | Unanimité |
| 5.2 | Reconstitution de la Commission d'Appel d'Offres | Unanimité |
| 5.3 | SEA de Bergheim - Transfert de compétences au SDEA au 01/01/2024 | |
| 5.4 | Notification du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de Thannenkirch | |
| Secteur 1 - SIES - Eau de Source | | |
| 6. | Points divers - Communications | |
| 6.1 | Relevé topographique et travaux | Unanimité |
| 6.2 | Contrats d'assurance secteur SIES | Unanimité |
| 6.3 | Visite des sources | |
| Secteur 2 - SIEB - Eau de Nappe | | |
| 7. | Points divers - Communications | |
| 7.1 | Travaux | Unanimité |
| 7.2 | Décision modificative budgétaire n° 1 du budget primitif 2023 | Unanimité |
| 7.3 | Contrats d'assurance secteur SIEB | Unanimité |
| Secteur 3 - SIAB - Assainissement | | |
| 8. | Attribution d'offres de concours aux travaux d'élimination d'eaux claires parasites | Unanimité |
| 9. | Points divers - Communications | |
| 9.1 | Décision modificative budgétaire n° 1 du budget primitif 2023 | Unanimité |
| 9.2 | Travaux | Unanimité |
| 9.3 | Organisation d'une réception officialisant le transfert de compétence de l'assainissement au 01/01/2024 | |

Liste publiée et date de mise en ligne le 17/10/2023

Le Président, François MULLER

